



Doc. 13651
26 janvier 2015

La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

Amendement¹ n° 24

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 6, insérer le paragraphe suivant:

« A cet égard, l'Assemblée salue les efforts faits par le gouvernement ukrainien, qui est confronté pour la première fois aux problèmes des personnes déplacées, afin de répondre aux besoins de celles et ceux qui ont dû quitter leur foyer. Inspirée par la mobilisation extraordinaire de la société ukrainienne face à des défis humanitaires considérables, l'Assemblée encourage à poursuivre et à développer les mouvements bénévoles dans le pays. »

Note explicative

Pour la première fois de son histoire moderne, l'Ukraine est confrontée aux problèmes des personnes déplacées et le gouvernement ukrainien fait tout son possible pour satisfaire leurs besoins. Dans ce contexte, les médias et les organisations internationales ont noté une revitalisation de la société civile et des mouvements bénévoles dans le pays. Nous devons soutenir et encourager ces efforts.

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE
HOVHANNISYAN Arpine, Arménie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
L'OVOCHKINA Yuliya, Ukraine, CE
LABAZIUK Serhiy, Ukraine, NI
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE
SELVI Ömer, Turquie, CE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, NI
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
UNGURYAN Pavlo, Ukraine, NI
VLASENKO Sergiy, Ukraine, NI

1. 2015 - Première partie de session

